

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

SEANCE DU 30 MAI 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT.

Absent excusé : Philippe POURSIN

Absent : Cécile TARRADE, Marie-Claude MILITON

Procuration : Philippe POURSIN donne procuration à Corentin LE BOUQUIN

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :

le 25 mai 2023

Secrétaire de séance :

Vanessa LEITE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Le procès-verbal du 11 avril 2023 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.
Voté à l'unanimité.

DESAFFECTATION DE LA PARTIE DE LA COUR DE L'ECOLE (LOT 1 PARCELLE AE 465) ET DU BATIMENT QUI FAISAIT OFFICE DE CANTINE ET DE GARDERIE (SIS LOT N°2 PARCELLE AE 165)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°2023_2_6 DU 6 MARS 2023

Le conseil municipal décide que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2023_2_6 du 6 mars 2023 et constate la désaffectation des lots n°1 (partie de la cour pour 210m²) et n°2 (bâtiment) de la parcelle cadastrée section n° AE 165.

1 ABSTENTION, 10 VOIX POUR.

CANTINE-GARDERIE SCOLAIRES : DECLASSEMENT D'UN BATIMENT (SIS LOT N°2 PARCELLE AE 165) DU DOMAINE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Le conseil municipal décide le déclassement du lot n°2 (bâtiment) de la parcelle cadastrée section n° AE 165 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Voté à l'unanimité.

BAIL COMMERCIAL : APPUI JURIDIQUE

Le conseil municipal désigne Maître BONICEL-BONNEFOI pour un appui juridique sur la rédaction du bail commercial et autorise Monsieur le Maire à mandater le règlement de ses honoraires à hauteur de 1200€ HT.

Voté à l'unanimité.

SALLE LA SALESSE : TARIFICATION

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve la tarification présentée ci-dessous :

HABITANTS CHANAT						
PARTICULIERS						
	Location week end	Location / jour semaine	Option Nettoyage	Option Nettoyage + Rangement	Caution Nettoyage (si pas option)	Caution
Grande salle	280 €	120 €	180 €	330 €	250 €	1 500 €
Grande salle + Cuisine	350 €	150 €	200 €	350 €	300 €	
Grande salle + Cuisine + Petite salle	420 €	180 €	250 €	450 €	350 €	
ASSOCIATIONS (hors JUILLET AOUT)						
	Location week end	Location / jour semaine	Option Nettoyage	Option Nettoyage + Rangement	Caution Nettoyage (si pas option)	Caution
Grande salle	GRATUIT	GRATUIT				
Grande salle + Cuisine						
Grande salle + Cuisine + Petite salle						
Petite Salle						
EXTERIEURS CHANAT						
PARTICULIERS						
	Location week end avec nettoyage	Location / jour semaine		Option rangement		Caution
Grande salle + Cuisine	840 €	250 / j + 180 nettoyage		150 €		1 500 €
Grande salle + Cuisine	920 €	300 / j + 200 nettoyage		180 €		
Grande salle + Cuisine + Petite salle	1 220 €	400 / j + 240 nettoyage		200 €		
ASSOCIATIONS / ENTREPRISES SUR DEVIS						

Voté à l'unanimité.

BARNUM : TARIFICATION

Le conseil municipal décide de fixer le prix de location, avec montage et démontage compris, pour 48h dans l'enceinte exclusive de La Salesse comme suit :

- 300€ pour les habitants de la commune ;
- 600€ pour les extérieurs.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT D'ACCUEIL AGENCE POSTALE COMMUNALE ET MAIRIE

Le conseil municipal décide la création, à compter du 19 juillet 2023, d'un emploi permanent de gérant(e) d'agence postale communale et agent d'accueil au secrétariat de mairie à temps non complet de 18 heures hebdomadaires en remplacement de l'emploi de 20 heures. Il autorise Monsieur le Maire à recruter un contrat à durée déterminée de 6 mois sur ce poste.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le conseil municipal décide de nommer M. Philippe GAZAGNES référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Il sera rémunéré par une indemnité de vacation versée par la commune dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

1 ABSTENTION, 10 voix POUR.

TRANSPORT SCOLAIRE ECOLES COMMUNALES : REMBOURSEMENT

Le conseil municipal décide la mise en place d'un remboursement du transport scolaire aux familles dont le nombre de présence de leur enfant est égal ou supérieur à 50% du temps de garderie.

Voté à l'unanimité.

DON DU SANG : DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200€.

Voté à l'unanimité.

Signature secrétaire de séance,